

Fiche de poste

Direction d'une école maternelle en réseau d'éducation prioritaire Circonscription Château Chinon Nivernais Morvan

Cadre d'emploi

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire.

Il accorde une attention particulière au dispositif GS à effectifs réduits.

Objectifs

- Organiser la scolarité de tous les élèves et veiller à la personnalisation des parcours ;
- Accompagner les orientations nationales tant pédagogiques qu'éducatives en vue de l'amélioration des progrès et des réussites des élèves.

Missions

Participer au pilotage et à l'animation du REP en lien avec l'équipe de circonscription :

- Travailler en relation étroite avec le coordonnateur REP
- Participer aux travaux des instances du REP et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- Piloter la mise en œuvre du projet REP au sein de l'école

Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves :

- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de REP ;
- Exercer une veille pédagogique au bénéfice de l'équipe ; faciliter l'appropriation des textes officiels, le partage et la réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; impulser les apports de la formation continue dans les pratiques de classe ;
- Accompagner et faciliter la mise en œuvre de dispositifs spécifiques tels que les « classes à effectifs réduits » ;
- Assurer le continuum du parcours scolaire inter-cycles ;
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages ;
- Impulser des actions de formation.

Coopérer utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire :

- Poursuivre l'accompagnement des familles à la parentalité : travailler à la définition, la mise en place et au suivi d'actions à destination des familles ;
- Assurer un lien étroit avec les associations péri-éducatives dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages ;
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

Compétences pour occuper le poste

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- Maîtriser les outils informatiques et numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ;
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires.

Particularités du poste

Les missions des directeurs s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.

Textes de référence :

- Référentiel métier des directeurs d'école- BO n°7 du 11 décembre 2014 ;
- Référentiel de l'éducation prioritaire- Circulaire 4 juin 2014/Refondation de l'éducation prioritaire 2013/2015 ;

Implantation

Ecole Jacques Prévert- 4 rue Louis Gallois-58120 Château Chinon

Conditions requises

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.

Caractéristiques

Accueil régulier d'enfants issus d'une communauté bulgare venue chercher un emploi parfois saisonnier dans le secteur du bûcheronnage.

Pour plus d'informations, contacter Virginie SPARTA (03.86.85.04.67)